



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



Demande de copie(s) d'acte de la publicité foncière

Loi du Pays n° 2018-25 du 25 juillet 2018 modifiée portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière
Loi du pays n° 2019-20 du 1er juillet 2019 modifiée relative à la publicité foncière et autres droits sur certains meubles

Nature de la demande : ☐ Transcription ☐ Inscription

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

☐ à récupérer sur place

☐ à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

Le Conservateur des Hypothèques de Papeete est requis de délivrer des **copies de transcription**, de **saisie immobilière en cours de validité** et de **bordereau d'inscription subsistante**, conservées à la Direction des affaires foncières.

VOLUME*	NUMÉRO

VOLUME*	NUMÉRO

* Le volume et son numéro sont disponibles sur l'état joint au compte hypothécaire du titulaire.

Fait àle

Signature du demandeur

Tarif en vigueur : 300 F CFP la copie

Les références d'acte inexistantes ou erronées ne donnent pas lieu à remboursement.

<u>Cadre réservé à la DAF</u>		
Total de documents délivrés		Coût
Nombre de volume(s) :		
TOTAL à payer		
N° quittance		

INFORMATIONS UTILES

Seules, les demandes entièrement complétées, datées et signées sont à déposer ou envoyer, selon le cas à :

DAF PAPEETE (Tahiti) Immeuble TE FENUA MĀ'OHI B.P. : 114- 98713 Papeete Tél : (689) 40 47 18 18	CELLULE DE TARAVAO (Tahiti) Immeuble Super U B.P. : 7024 – 98719 Taravao Tél : (689) 40 57 22 16	SUBDIVISION DES ÎLES SOUS-LE-VENT (Raiatea) Cité administrative de Uturoa B.P. : 44 – 98735 Uturoa Tél : (689) 40 60 05 25	SUBDIVISION DES ÎLES AUSTRALES (Tubuai) Cité administrative de Mataura B.P. : 92 – 98754 Mataura Tél : (689) 40 95 03 01	SUBDIVISION DES ÎLES MARQUISES (Nuku Hiva) Cité administrative de Taiohae B.P. : 26 – 98742 Taiohae Tél : (689) 40 92 03 26
---	--	---	---	--

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30
Ouverture dès 6 h 30 des guichets à DAF PAPEETE exclusivement

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :
Régie de recettes du guichet unique n° FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081.

Pour les commandes effectuées dans les îles, veuillez effectuer votre virement sur un des comptes ci-dessous, selon le cas :

	Titulaire du compte	IBAN
DAF- ISLV	Régie Recettes DAF – Antenne UTUROA	FR76 1007 1984 0100 0010 0042 206
DAF- Australes	Direction affaires foncières TUBUAI	FR76 1416 8000 0115 0165 8760 195
DAF- Marquises	Subdivision Marquises DAF	FR76 1416 8000 0115 0169 1700 134

La Direction des affaires foncières traite vos données personnelles pour l'objet du formulaire et des finalités ultérieures liées à ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur <https://www.service-public.pf/donnees-personnelles/?site=daf> – QR code ci-contre – et à l'accueil de la direction des affaires foncières).

